



Q&R #1

Date: 14 juillet 2015

Projet: Service d'entretien ménager à Québec

Les soumissionnaires doivent s'assurer que leurs propositions soient basées sur la version la plus récente des documents de soumission publiés et prennent en considération les informations ci-dessous, incluant toute information déjà publiée lors d'amendements ou Q&Rs antérieurs.

Les propositions ne respectant pas cette exigence seront rejetées.

Question 1: Si le quart de travail est de 8 heures, est-il possible d'avoir 2 personnes sur place à raison de 4 heures? Est-ce acceptable?

Réponse 1: NON, l'entrepreneur doit obligatoirement avoir un ou des employés sur place pendant la période complète des quarts de travail i.e. de 8h00 à 22h00 ou de 6h30 à 23h00.

Question 2: Faut-il déposer les soumissions dans 2 enveloppes différentes?

Réponse 2: Oui, une enveloppe avec la proposition financière et une enveloppe avec les attestations.

TOUS LES TERMES ET CONDITIONS DEMEURENT INCHANGÉS